

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2025 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - Mme BAYLE Léa – Mme PINON Sandra
- M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M MENDES Teddy - M ABAD Mickaël

ORDRE DU JOUR

Budget Primitif

- | | |
|---|--------------|
| • Vote des taxes directes locales de la commune pour l'année 2024 | Délibération |
| • Subvention communales 2024 | Délibération |
| • Budget Primitif COMMUNE | Délibération |
| ○ Fonctionnement | |
| ○ Investissement | |

Budget Commune Investissement :

- | | |
|--|--------------|
| • Mise aux normes porte cantine et dortoir école AUBIAT + Vitres accueil mairie
Approbation devis | Délibération |
| • Extension éclairage public – Approbation devis et convention | Délibération |

Domaine public :

- | | |
|---|--------------|
| • Convention occupation du domaine public – Redevance | Délibération |
|---|--------------|

Délibérations diverses

Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 12/2025

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES DE LA COMMUNE pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- décide ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025
- précise que compte tenu d'un produit fiscal attendu de 378 514 €, le coefficient de variation s'établit donc à 0%
- détermine ainsi les taux pour 2025 :
 - taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.71 %
 - taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 79.50 %
 - taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10.21 %
- autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 13/2025

SUBVENTIONS COMMUNALES - Exercice 2025

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'approuver par une délibération les différentes subventions d'équipement versées par la Commune à des organismes divers au titre de l'exercice 2025.

COOPERATIVE SCOLAIRE Fonctionnement	4 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE Exceptionnelle – Projets pédagogiques	1 000,00 €
AMICALE DES CHASSEURS D'AUBIAT	200,00 €
CIE SAPEURS POMPIERS	200,00 €
AMTA	200,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
ASSOCIATION SPORTS & LOISIRS	200,00 €
CIE SAPEURS POMPIERS « 14 juillet »	1 000,00 €
COMITE DES FETES « Fête patronale »	1 000,00 €
COMITE DES FETES	200,00 €
CLUB VIOLETTES & JONQUILLES	200,00 €

SOCIETE DE CHASSE DE CHAZELLES	200,00 €
SOCIETE DE PECHE	200,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	200,00 €
ASSOCIATION POULAILLER COLLECTIF	200,00 €
ASSOCIATION MATERCOOP	200,00 €
DYNAMI'K DJEUN'S (subvention exceptionnelle)	200.00 €
	9 600,00 €

Il propose également aux élus d'accorder aux écoles de sports qui en feront la demande une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe à 200.00 € le montant de la subvention attribuée à l'école de sports,
- précise que l'école de sports devra se trouver sur le territoire communautaire,
- fixe à 5 le nombre minimum d'élèves de moins de 18 ans de la Commune d'Aubiat inscrits dans cette école,
- précise que la demande sera adressée en Mairie d'Aubiat en bonne et due forme,
- précise que l'école devra choisir entre l'attribution de la subvention ou la mise à disposition gratuite de l'une des salles communales
- approuve les dépenses inscrites à l'article 65748 du budget communal 2025 (tableau ci-dessus).

DELIBERATION N° 14/2025

BUDGET COMMUNE – M57 Vote du Budget Primitif - Exercice 2025

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif COMMUNE 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 11/03/2025, comme suit (voir aussi annexe ci-jointe) :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **850 176 .26 €**
Dépenses et recettes d'investissement : **832 047.60 €**

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE									
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				Dépenses	
								RAR	Crédits nouveaux
								TOTAL	
CH. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		292 181,34	CH. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		25 020,00		25 020,00
CH. 012	CHARGES DE PERSONNEL		369 200,00	CH. 204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES		59397,23	6 000,00	65 397,23
CH. 65	CHARGES DE GESTION COURANTE		127 002,70	CH. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		128 342,00	128 220,00	256 562,00
Total des dépenses de gestion courante			788 384,04	CH. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00	45 000,00	45 000,00
CH. 66	CHARGES FINANCIERES		17 300,00	Total des dépenses d'équipement			212 759,23	179 220,00	391 979,23
CH. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		500,00	CH. 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS		0,00	88 311,27	88 311,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement			806 184,04	CH. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	12 061,54	12 061,54
CH. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 000,00	Total des dépenses financières				100 372,81	100 372,81
CH. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 992,22	CH 040	OPERATION ORDRE TRANF ENTRE SECTION		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			43 992,22	Ch 041	OPERATION PATRIMONIALES			0,00	0,00
TOTAL			850 176,26	.001	SOLDE EXECUTION REPORTE		0,00	339 695,56	339 695,56
				TOTAL			212 759,23	619 288,37	832 047,60

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				Recettes	
								RAR	Crédits nouveaux
								TOTAL	
CH. 70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES...		60 450,00	.021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTION.		30 000,00		30 000,00
CH. 73	IMPOTS ET TAXES		49 651,00	.024	PDTS CESSIONS IMMOBILISATIONS		0,00		0,00
CH. 731			330 000,00	CH. 10	DOT. FONDS DIVERS & RESERVES		96 593,26		96 593,26
CH. 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS		204 459,51	1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE		490 258,79		490 258,79
CH. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		65 000,00	CH. 13	SUBVENTION INVESTISSEMENT		62 196,00	9 851,62	72 047,62
Total des recettes de gestion courante			709 560,51	1641	EMPRUNTS			129 155,71	129 155,71
CH. 76	PRODUITS FINANCIERS		0,00	165	DEPOTS & CAUTIONNEMENT RECUS			0,00	0,00
CH. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	.040	OPERAT. ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.			13 992,22	13 992,22
Total des recettes réelles de fonctionnement			709 560,51	41	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	0,00
.002	RESULTAT REPORTE		140 115,75	.001	SOLDE EXECUTION REPORTE			-	-
.013	ATTENUATION DE CHARGES		500,00	TOTAL			62 196,00	769 851,60	832 047,60
CH 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-						
TOTAL			850 176,26						

Après avoir délibéré et conformément à l’article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal,

Par 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

- adopte le budget primitif de l’exercice 2025 arrêté comme suit (annexe ci-jointe),

précise que le budget de l’exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

DELIBERATION N° 15/2025

OPERATION 110 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX
CHANGEMENT PORTES DORTOIR ET CANTINE ECOLE AUBIAT
INSTALLATION MENUISERIE ACCUEIL MAIRIE

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il est nécessaire, dans le cadre de la mise aux normes de l’école d’Aubiat de procéder au changement de la porte du dortoir et à l’inversion de sens de la porte de la cantine.
Il explique qu’il convient également d’installer une menuiserie à l’accueil de la mairie afin de mieux recevoir le public.

Il présente les devis DOMPOSE :

Mise aux normes des portes de l'école	1 130.59 € HT	1 356.71 € TTC
Pose menuiserie accueil mairie	1 745.00 € HT	2 094.00 € TTC

2 875.59 € HT	3 450.71 € TTC
---------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les devis proposés
- précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2025 à l'opération 110,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 16/2025

COMPLEMENT D'ECLAIRAGE RUE DU CHAMP DE BLOND (Affaire 82 013 097 EP) TE 63 - CONVENTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir un complément d'éclairage rue du champ de blond. En effet des maisons ont été construites au bout de cette rue et des enfants sont amenés à l'emprunter pour rejoindre l'arrêt de bus situé dans le centre bourg de Persignat.

Il présente :

- le plan et le devis estimatif des travaux d'un montant de 5 200.00 € HT.
Le TE63 apporte 40% du montant de des travaux et prends à sa charge la TVA
 - **le fonds de concours de la Commune est donc de 60 % soit 3 120.72.00 €,**
- la convention de financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TE63.

DELIBERATION N° 17/2025

OPERATION 110 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX INSTALLATION INTERRUPTEUR ECLAIRAGE MAIRIE EXTERIEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer un interrupteur pour une marche forcée de l'éclairage extérieur de la mairie.

Il présente le devis A2EG :

Interrupteur	318.00 € HT	381.60 € TTC
--------------	-------------	--------------

Mme Sandra PINON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les devis proposés
- précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2025 à l'opération 110,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 18/2025

INSTALLATION TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC - REDEVANCE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de M. BOUDON, gérant du bar tabac Chez Yam, d'installer une terrasse sur le domaine public communal devant son établissement. Monsieur le Maire présente aux élus les plans du projet et leur propose de fixer une redevance d'occupation du domaine public.

Il propose de fixer une redevance de de 180 € /an

Il propose d'exonérer l'établissement durant une période d'un an.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de fixer une redevance d'occupation du domaine public communal par la terrasse de M. BOUDON à 180 € /an,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DIVERS

➤ **PLUI**

Monsieur le maire annonce que Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Plaine Limagne a été arrêté par le conseil communautaire du 25 mars 2025. Une phase de consultation des communes membres puis des habitants va débuter. Le PLUI devrait ainsi être approuvé début 2026.

Prochains conseils : 14/04 12/05 16/06 07/07

Table des délibérations

N° délib	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°12	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES DE LA COMMUNE 2025	03/04/2025
N°13	SUBVENTIONS COMMUNALES - Exercice 2025	03/04/2025
N°14	BUDGET COMMUNE – M57 Exercice 2025	03/04/2025
N°15	OPERATION 110 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX CHANGEMENT PORTES DORTOIR ET CANTINE ECOLE AUBIAT INSTALLATION MENUISERIE ACCUEIL MAIRIE	03/04/2025
N°16	COMPLEMENT D'ECLAIRAGE RUE DU CHAMP DE BLOND (Affaire 82 013 097 EP) TE 63 - CONVENTION	03/04/2025
N°17	OPERATION 110 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX INSTALLATION INTERRUPTEUR ECLAIRAGE MAIRIE EXTERIEUR	03/04/2025
N°18	INSTALLATION TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC - REDEVANCE	03/04/2025